



**QUARTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2017**  
**27 È 28 DI LUGLIU**

**4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017**  
**27 ET 28 JUILLET**

**N° 2017/E4/044**

**REPONSE DE M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse**  
**A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. Jean TOMA**  
**AU NOM DU GROUPE « LE RASSEMBLEMENT »**

**OBJET : REVITALISATION DE L'INTERIEUR/DOSSIERS GAL.**

Monsieur le Conseiller,

Depuis janvier 2016, le soutien aux dynamiques territoriales, particulièrement en faveur de l'intérieur et de la montagne, s'est manifesté par plusieurs décisions majeures proposées par le Conseil exécutif de Corse et votées par votre Assemblée, démontrant notre souci commun de tenir compte des difficultés de ces territoires d'une part, mais aussi de mettre en exergue leurs potentialités et leurs atouts. Cet objectif unanimement partagé au sein de nos institutions s'est également prolongé par une concertation continue et fructueuse avec les acteurs des territoires, qu'ils soient élus ou membres de la société civile.

La réactivation du Comité de Massif, trop longtemps en sommeil, la reconnaissance de la notion d'Ile-Montagne dans les règles et dans les faits, la décision de redynamiser les territoires au travers de l'ensemble des dispositifs et programmes, qu'ils soient ou non de l'initiative de la Collectivité Territoriale de Corse, sont autant d'éléments objectifs démontrant notre volonté politique d'ériger le développement des territoires de l'intérieur et de la montagne en objectif stratégique et prioritaire.

Ainsi que vous le rappelez, parmi les programmes et les actions que nous mettons en œuvre, le Programme de Développement Rural de la Corse 2014-2020 (PDRC) pour lequel la Collectivité Territoriale de Corse assure le rôle d'Autorité de Gestion et l'ODARC celui d'Organisme Payeur du FEADER depuis 2007, est un instrument essentiel de soutien aux activités agricoles, sylvicoles et à l'essor des territoires ruraux.

La Commission européenne avait décidé d'intégrer l'initiative LEADER dans les programmes de développement rural européens à partir de 2007, ce qui explique en effet que depuis cette date, c'est à l'Autorité de Gestion et à l'Organisme Payeur du PDRC, donc la CTC et l'ODARC, qu'il revient de sélectionner, suivre, contrôler les Groupements d'Action Locale, organes locaux de mise en œuvre de l'initiative LEADER.

En termes clairs, les responsabilités de notre collectivité se sont accrues en même temps que les règles de mise en œuvre se sont complexifiées et durcies au plan des règlements européens.

C'est dans ce contexte contraint que nous avons aujourd'hui la lourde tâche à la fois de favoriser, grâce aux Groupements d'Action Locale, l'émergence des projets de développement rural sur le territoire d'un EPCI ou organisé en Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), mais aussi de répondre scrupuleusement aux obligations européennes en matière de gestion, de contrôle, de suivi et de paiement dans un contexte de raréfaction des financements, et comme vous le savez, d'une tentation de remise en cause des fonds européens par certains Etats membres.

Cette équation nous engage, Monsieur le Conseiller, à être extrêmement vigilant sur la sécurisation administrative et juridique des dossiers. La moindre lacune risquerait de conduire non seulement à perdre des crédits européens, mais également à nous obliger à récupérer auprès des bénéficiaires des sommes importantes, sans compter les éventuelles amendes qui pourraient peser sur eux faute d'un encadrement juridique strict de leurs actions. Cela s'est déjà produit, le risque pèse encore. Il convient, nous en serons tous d'accord, de nous en prémunir au maximum.

C'est notamment pour cette raison que l'ODARC, organisme payeur, exerce un contrôle particulièrement aigü, souvent mal ressenti par les porteurs de projet, mais pourtant indispensable.

Sans doute n'avons-nous pas suffisamment communiqué sur ce point auprès des GAL sélectionnés, nous-mêmes ayant peut-être sous-estimé l'ampleur de la tâche et les contraintes règlementaires qui en sont la cause.

Pour éclairer mon propos, je m'appuie sur la situation globale qui entoure la mise en œuvre de LEADER en Europe et en France.

Au niveau de la France tout d'abord, la presse spécialisée et la presse quotidienne régionale se font l'écho de la lourdeur et de la lenteur dans la mise en œuvre de la programmation ou de la signature des conventions.

Thibault Guignard, président de LEADER France, a alerté à de nombreuses reprises le gouvernement sur le risque de perte de crédits que pouvait faire encourir des procédures de signatures et de contrôle a priori des conventions avec les GAL. Nous subissons ici également cet état de fait.

Le constat tiré au plan français est qu'à ce jour, comme en Corse, très peu de paiements ont été réalisés, que des difficultés persistent entre les régions françaises et leur organisme payeur, l'ASP, et que vraisemblablement ces difficultés ne seront pas aplanies de sitôt.

Au plan général européen, LEADER est clairement ciblé comme une politique à risques par la Commission Européenne. Tous les corps de contrôles ont pour consigne nette de vérifier les dossiers concernés.

La Commission Européenne a d'ailleurs effectué un contrôle ciblé sur LEADER 2007-2013 en France. De nombreuses anomalies ont été constatées. Pour l'instant, même si rien n'est acté, un remboursement par la France de certaines sommes payées au titre de LEADER n'est pas à exclure.

A ces facteurs exogènes, essentiels, s'ajoutent des facteurs endogènes, qui ont également contribué au retard.

Au sein de la CTC, le départ à la retraite de plusieurs cadres, le sous-développement qualitatif du service au moment de notre arrivée aux responsabilités, la nécessaire réorganisation des services compétents en découlant, ont eu un impact négatif, que nous avons limité au maximum.

De même, certains porteurs de projet rencontrent des difficultés, particulièrement lorsqu'il s'agit de structures faibles en moyens humains ou financiers.

Enfin, la refonte de l'intercommunalité ou certaines nouvelles dispositions techniques issues de la loi Notre ont également contribué à ralentir les procédures.

Voilà donc le contexte général.

Qu'en est-il précisément de l'état des lieux pour les projets sélectionnés ?

Comme vous le savez, Monsieur le Conseiller, pour avoir participé à la sélection des 8 GAL de Corse au printemps 2016, l'enveloppe de FEADER consacrée à la mise en place de LEADER s'établissait à plus de 8,5 M€.

Nous avons pris le pari audacieux à l'époque de sélectionner les 8 GAL ayant présenté une candidature, permettant ainsi à LEADER de couvrir l'ensemble du territoire insulaire, tout en prévenant les candidats retenus qu'un point d'étape intermédiaire serait fait, et pourrait conduire à écarter les projets n'ayant pas suffisamment avancés.

<b>Territoires</b>	<b>FEADER</b>		<b>CTC*</b>
Corse orientale	1 281 125,00 €	15%	280 246,19 €
Sud Corse	1 219 535,71 €	14%	266 773,53 €
Castagniccia-Mare e Monti	1 157 946,43 €	14%	253 300,87 €
Pays ajaccien	1 096 357,14 €	13%	239 828,21 €
Balagne	1 034 767,86 €	12%	226 355,54 €
Taravo	973 178,57 €	11%	212 882,88 €
Una Terra, dui mari	911 589,29 €	11%	199 410,22 €
Centre Corse	850 000,00 €	10%	185 937,56 €

\*la CTC n'apportera pas de contrepartie financière systématique. Elle appréciera son intervention pour chaque dossier présenté par les GAL.

Nous savons néanmoins, pour avoir appris du passé, que les difficultés persistent pour certains territoires, nous nous efforçons avec eux de résoudre les problèmes qu'ils rencontrent en termes de gouvernance ou d'ingénierie de projets.

Mais nous ne pouvons pas nous résoudre à écarter la candidature de territoires au prétexte du manque de moyens financiers ou de ressources humaines de telle ou telle structure porteuse, communauté de commune ou association dédiée : ce serait pénaliser les plus pauvres alors que notre devoir est de soutenir et d'encourager le volontarisme.

Au contraire, nous devons, en confiance mutuelle, résoudre ces difficultés, du côté de nos services, en renforçant les moyens dédiés à l'accompagnement des territoires, et pas uniquement pour la mise en œuvre de LEADER, du côté des GAL, en les soutenant aussi sur l'ingénierie technique et administrative.

Saisi par les porteurs de projet ayant finalisé leur démarche, j'ai donné instructions aux services d'accélérer au maximum la signature des conventions avec l'ensemble des GAL sélectionnés.

La situation est aujourd'hui la suivante :

Pour le GAL Pays d'Ajaccio : la convention a été approuvée en Conseil exécutif, elle est soumise maintenant à la signature des parties.

GAL Pays de Balagne : le projet de convention a reçu un premier avis de l'autorité de gestion et de l'organisme payeur, une approbation en Conseil exécutif interviendra sous peu.

GAL Corse Orientale : le projet de convention est soumis à l'avis de l'autorité de gestion et de l'organisme payeur, il est en cours de vérification.

GAL Sud Corse : le projet de convention reste à soumettre à l'avis de l'autorité de gestion et de l'organisme payeur

Deux autres GAL (Taravu-Sartinese et Costa-Verde-Casinca-Castagniccia) élaborent en ce moment, avec les services, leur projet de convention.

L'objectif désormais est double, signer d'une part la totalité des conventions avec les GAL d'ici à fin septembre 2017 et aussitôt procéder à la programmation des projets identifiés dans les meilleurs délais.

Les services de la Collectivité Territoriale de Corse seront mobilisés, à la fois pour accompagner les GAL mais aussi pour favoriser l'émergence de projets de territoires, en tenant compte également de leur complémentarité avec les Contrats de Ruralité signés ou en cours de signatures ainsi qu'avec le CPER et le Fonds Montagne.

Nous nous sommes dotés des outils pour réussir, aussi complexes soient les procédures, aussi lourdes soient les responsabilités, nous nous engageons, parce que nous en avons le devoir, à faire en sorte que l'ensemble des GAL soient en mesure de rattraper les retards d'ici à l'automne de cette année, tout en ayant sécurisé au maximum les procédures pour écarter risque d'ordre juridique ou d'ordre financier.

Je vous remercie.